

Contrat pour la prise en pension de chevaux

Donneuse ou donneur de pension

Nom _____ Prénom _____

Rue _____

NPA/localité _____

Pensionnaire

Nom _____ Prénom _____

Rue _____

NPA/localité _____

1. Généralités

Le-la pensionnaire met en pension chez le-la donneur-euse de pension le cheval suivant :

Nom _____ Passeport No. _____

Race _____ Sexe _____

Couleur _____

2. Durée du contrat

Le contrat de prise en pension commence le _____, il a une durée indéterminée. Les dispositions sur le contrat de dépôt* sont valables selon l'art. 472 ss du CO.

Selon la loi, le contrat de pension peut être résilié par chaque partie sans observer le respect d'un délai de résiliation. Toutefois, dans le cas d'un accord réciproque, les parties conviennent d'un délai de résiliation de 30 jours.

Le contrat prend automatiquement fin avec le décès du cheval mis en pension. Si, dans ce cas, le pensionnaire désire se réserver la place de pension, il doit le signaler de suite au donneur de pension.

* voir annexes page 4